VILLE DE SAINT-GHISLAIN

Procès-verbal du Conseil communal

et du Conseil de l'Action sociale

Séance du 29 novembre 2021

Conseil communal

Présents : Mmes et MM. OLIVIER Daniel, Bourgmestre-Président;
MONIER Florence, FOURMANOIT Fabrice, BRICQ Jérémy, DUMONT Luc, BUREAU Rudy, Echevins;
DEMAREZ Séverine, Présidente du CPAS ;
DUHOUX Michel, DROUSIE Laurent, DANNEAUX Patrick, D'ORAZIO Nicola, GIORDANO Romildo, CANTIGNEAU Patty, DOYEN Michel, DUVEILLER François, BAURAIN Pascal, DAL MASO Patrisio, LEFEBVRE Lise, ROOSENS François, DUFOUR Frédéric, DESSILLY Jean-Christophe, GOSSELIN Dorothée, GOSSELIN Franz, Conseillers;

ANSCIAUX Benjamin, Directeur général.

Excusés : Mmes et MM. RANOCHA Corinne, CORONA Marie-Christine, SODDU Giuliano, SCHIETTECATTE Nicolas, Conseillers

Conseil de l'Action Sociale

Présents : Mmes et MM. DEMAREZ Séverine, Présidente du CPAS;
AMAND Marion, MIELCAREK Raymond, NAOU Areti, DUHAUT Philippe, GOFFINET Anaïs, VAN ASSCHE Mélanie, HENRY Fabienne, UYTDENHOVEN Joël, HAUBLIN-DELCROIX Anne, BRASSART Julien, Conseillers CPAS;

FRANCOIS Aurore, Directrice générale du CPAS.

La séance est ouverte à 18H35 sous la présidence de M. OLIVIER D., Bourgmestre.

Le point suivant, inscrit à l'ordre du jour, est examiné.

Séance publique

1. SYNERGIES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE : RAPPORT ANNUEL 2021 DU COMITE DE CONCERTATION :

Le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale, réunis en séance publique,
Vu l'article 26bis § 5 et 6 de la Loi organique des CPAS;
Vu les articles L1122-11 et L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;
Considérant que le Conseil de l'Action sociale conclut avec le Conseil communal des conventions nécessaires au développement des synergies;
Considérant que dans ce cadre, M. ANSCIAUX Benjamin, Directeur général de la Ville, et Mme FRANCOIS Aurore, Directrice générale du CPAS, ont établi conjointement un projet de rapport pour l'année 2021 sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Ville et le Centre Public d'Action Sociale ;

Considérant qu'en date du 13 octobre 2021, le Comité de direction commun, visés à l'article L1211-3 § 3, alinéa 1er, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, a rendu un avis favorable sur le projet de rapport moyennant les modifications suivantes :
- en page 52, demande de modification du nom de 2 agents
- en page 5, au point 4.2.1, § 3, remplacement de la phrase "la liste des marchés pour lesquels le service a apporté son expertise" par "le service Achats et Logistique a apporté son expertise lors de la rédaction des cahiers spéciaux de charges" ;
Considérant qu'en date du 14 octobre 2021, le Comité de concertation Ville/CPAS, a rendu un avis favorable sur le projet de rapport moyennant la remarque suivante :
- erreur de cohérence dans les chiffres support "Marchés publics" (pages 23 et 30) ;
Considérant que le document présenté en cette séance a été modifié en tenant compte de ces remarques ;
Considérant la présentation des Directeurs généraux respectifs ;
Considérant qu'aucune observation n'a été formulée sur ledit rapport,
PRENNENT ACTE du rapport 2021 sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Ville et le Centre Public d'Action Sociale.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18H51.

L'approbation du présent procès-verbal sera inscrite à l'ordre du jour des prochains Conseil communal et Conseil de l'Action Sociale.

Pour le Conseil communal :

Le Directeur général, Le Bourgmestre,

Pour le Conseil de l'Action Sociale :

La Directrice générale, La Présidente,